

Contact

Responsable PHC
06 21 44 75 20
phc@entraide-et-solidarites.fr

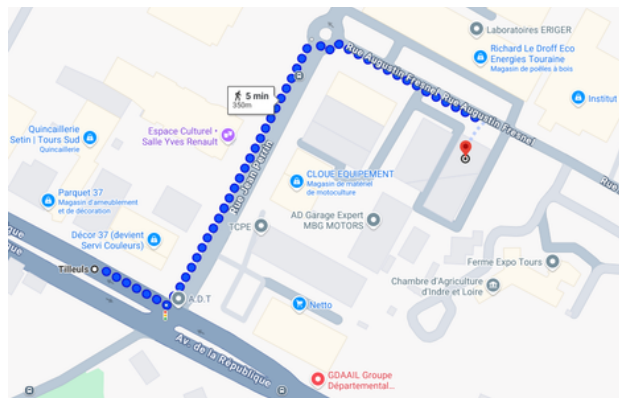
Secrétariat
02 47 27 62 82



Premières Heures en Chantier

Accès au chantier

Adresse du chantier : 40 rue Augustin Fresnel
37130 Chambray-les-Tours
Accès : Ligne 30 et 74, arrêt « Tilleuls ».



Notre collaboration avec Convergence France

Convergence France coordonne le déploiement national de PHC et apporte un appui dans la mise en œuvre à chaque chantier engagé dans le dispositif.

L'association pilote également l'évaluation d'impact de PHC.

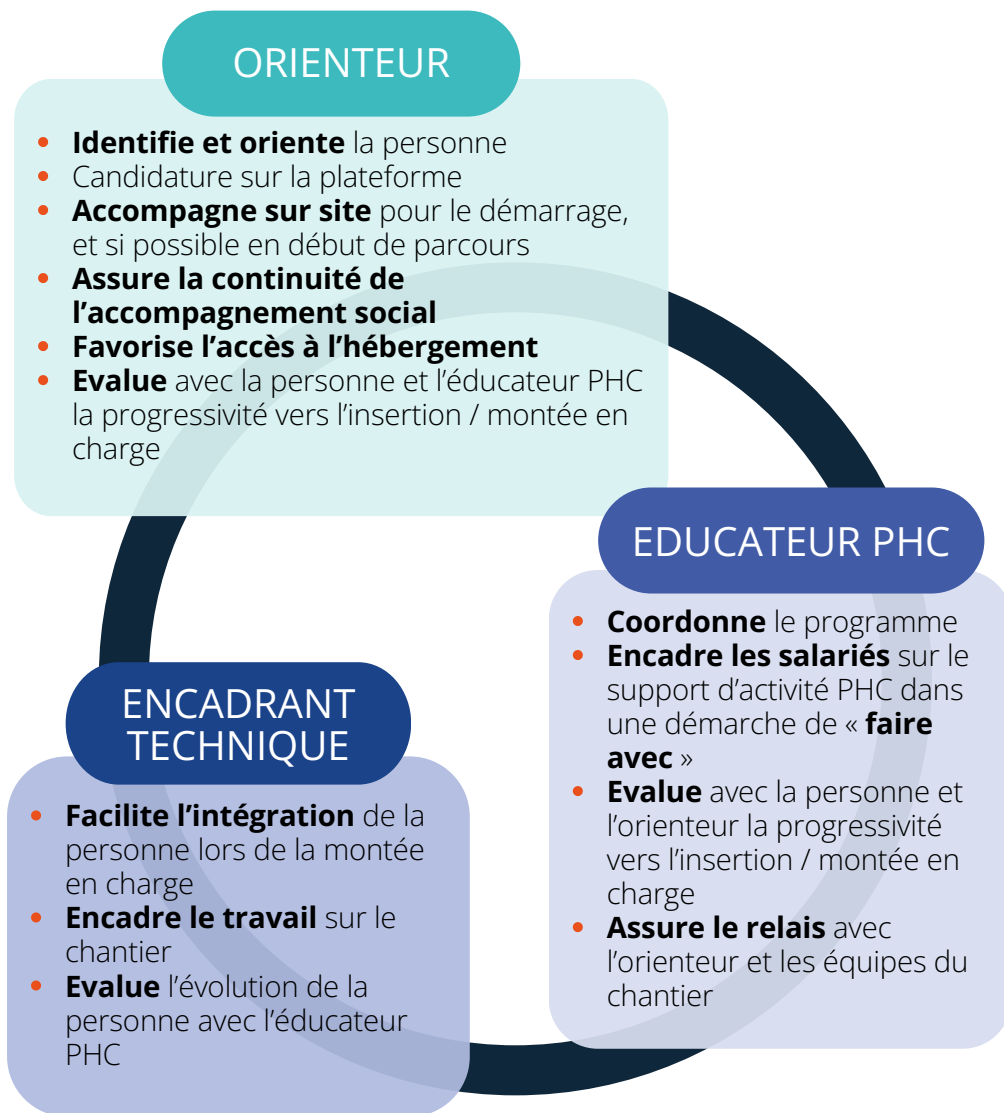


NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE MAJ. 09-2026



Délégation interministérielle
à la prévention et
à la lutte contre la pauvreté

L'accompagnement dans PHC



1 Présentation du/des support(s) d'activité

PHC apporte un support pour se remobiliser vers l'emploi. C'est un sas temporaire, progressif et adapté. A terme, l'objectif est que le salarié puisse s'insérer professionnellement (en intégrant par exemple une ACI classique) et accéder à un logement.

Nous proposons différents supports d'activités permettant une reprise progressive du travail: Nettoyage de véhicule, culture de légumes, glanage, manutention... Avec la montée en charge horaire des immersions sur nos autres activités des chantiers pourront être réalisées.

2 Organisation et aménagement des activités

Le travail effectué est rémunéré au SMIC horaire, dans le cadre d'un CDDI. Le nombre d'heures de travail hebdomadaire augmente progressivement par paliers et de manière individuelle: 4h, 8h, 12h, 16h, 20h.

Des services sur place sont proposés afin de faciliter l'activité professionnelle : douche, laverie, casiers cadenassés, lieu d'accueil réservés aux salariés PHC. Un transport pourra être organisé en début de contrat afin de se rendre sur le site.

3 Orientation et accompagnement

L'orienteur identifie la personne, et contacte L'éducateur sociopro. Après échange, la candidature s'effectue sur :

<https://emplois.inclusion.beta.gouv.fr/search/employers>

L'orienteur accompagne sur site la personne lors du premier entretien.

Il s'assure que la personne possède les documents obligatoires à la contractualisation: carte d'identité, attestation de droits CPAM, domiciliation, RIB.

L'orienteur conserve le suivi social de la personne, en coordination avec l'éducatrice socio-professionnelle.